

COMMUNIQUE DE PRESSE

Luxembourg, le 21 juin 2019

Le Luxembourg lance son 1er service e-santé transfrontalier :

l'échange électronique du résumé patient entre pays européens

Aujourd'hui, le Luxembourg se profile - conjointement avec la République Tchèque - comme pays pionnier pouvant initier l'échange transfrontalier du résumé patient au sein de l'Europe dans le cadre du programme européen CEF Connecting Europe Facility (CEF) – eHealth Digital Services Infrastructure (eHDSI), CEF eHDSI.

Plus concrètement pour le Luxembourg cela veut dire que, dès à présent, un patient européen qui consulte un médecin lors de son séjour au Luxembourg, peut bénéficier de ce service et demander à ce que son résumé patient soit partagé avec celui-ci. Dans un premier instant, le transfert électronique du résumé patient pourra être fourni pour des patients originaires de la République tchèque, dès juillet également pour ceux venant du Portugal et de Malte, et par la suite ce service s'étendra petit à petit aux citoyens d'autres Etats membres participant au programme CEF eHDSI.

Ce premier service e-santé transfrontalier s'inscrit notamment dans le lancement graduel de l'échange électronique de deux types de document – le résumé patient et la e-prescription - au sein de l'Europe, facilité par le CEF eHDSI qui relie les Points de Contact National pour la e-santé (NCPeH – National Contact Point for e-Health) des Etats Membres participants. Pour le Luxembourg, c'est l'Agence eSanté qui assume ce rôle de portail technique hautement sécurisé chargé d'opérer ces échanges dénommé NCPeH.

L'échange électronique transfrontalier du Résumé Patient et de la e-Prescription sera progressivement mis en opération dans les 22 Etats membres européens suivants : la Finlande, l'Estonie, la République Tchèque, le Luxembourg, le Portugal, la Croatie, le Malte, le Chypre, la Grèce, la Belgique, la Suède, l'Autriche, l'Italie, la Hongrie, l'Irlande, la Pologne, l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Slovénie, la Lituanie, et les Pays-Bas.

MA SANTÉ @ UE

ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE RÉSUMÉS PATIENTS ET D'E-PRESCRIPTIONS

	SANTÉ DIGITALE @ UE <ul style="list-style-type: none"> ACCÈS AUX INFORMATIONS DE SANTÉ À PARTIR DE L'ÉTRANGER CONTINUITÉ DES SOINS SOINS DE SANTÉ TRANSFRONTALIERS FACILITÉ PAR LE CONNECTING EUROPE FACILITY	 <p>D'ICI 2021 22 PAYS de l'UE</p>
---	---	---



#DigitalHealth

<https://ec.europa.eu/health/ehealth>

La Finlande et l'Estonie sont les pays pilotes ayant lancé, en janvier 2019, l'échange électronique transfrontalier de la e-prescription et de l'e-dispensation. Depuis le lancement en date du 21 janvier 2019 jusqu'en date du 5 juin 2019, plus de 4.700 e-prescriptions et plus de 2.100 e-dispensations ont été échangées entre les deux pays. Depuis le début de cette semaine, la Croatie s'est ajoutée à ce noyau de pays opérant l'échange de la e-prescription.

Le Luxembourg opère donc dès aujourd'hui le transfert électronique du résumé patient relatif à un patient étranger vers un médecin luxembourgeois. Dès 2020, l'Agence eSanté se chargera de mettre en opération deux cas d'usage supplémentaires :

- l'envoi du résumé patient d'un assuré luxembourgeois au médecin qu'il consulte à l'étranger
- l'envoi d'une e-prescription – prescrite par un médecin luxembourgeois – à une pharmacie dans un autre pays européen

La mise en opération de l'échange électronique transfrontalier du résumé patient et de la e-prescription vise à contribuer à une meilleure prise en charge du patient et à faciliter la continuité des soins sûrs et de qualité au-delà des frontières. En effet, en rendant certaines informations de santé essentielles électroniquement disponibles au médecin ou au pharmacien dans l'autre pays européen, cela permet à ceux-ci d'y adapter au mieux le traitement à prévoir ainsi que de réduire les erreurs médicales, contribuant ainsi à la sécurité du patient. Et ce qui est encore plus important au vu du contexte européen : étant donné que les documents sont fournis dans la langue véhiculaire du pays où les soins sont prestés et dans celle du pays d'affiliation du patient, il enlève les barrières linguistiques potentielles entre le patient et le professionnel de santé, et garantit ainsi une meilleure sécurité des informations échangées.

Communiqué par l'Agence eSanté

INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :

CONTACT presse :

Agence eSanté :

SMET Daisy

E-mail : daisy.smet@agence-esante.lu,

Tel. : (+352) 2712 5018 21

A propos de l'Agence eSanté

L'Agence eSanté est l'agence nationale luxembourgeoise chargée de la définition et mise en œuvre d'une stratégie nationale d'interopérabilité des systèmes d'informations de santé, et de la plateforme électronique facilitant le partage et l'échange d'informations de santé entre professionnels de santé, la Plateforme eSanté. Les services eSanté offerts par le biais de la Plateforme eSanté facilitent ainsi la continuité et la coordination des soins.

L'outil principal de partage des données de santé est le Dossier de Soins Partagé (DSP), le dossier de santé électronique sécurisé du patient qui sert d'outil collaboratif entre professionnels de santé intervenant auprès du patient à qui le patient a donné le droit d'accès.

L'Agence eSanté est également le Point Contact National pour la e-Santé (NCPeH) dans le cadre de l'échange électronique transfrontalier du résumé patient et de l'e-prescription opéré sous le programme européen CEF eHDSI.